

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2020 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de votants	18
Date de la convocation	29 mai 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le dix du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire.**

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire), Antoine AMBROIS, Marie-Madeleine AMBROIS, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Francis DISS, Louis GUILLOTTE, Dominique HAUCHECORNE, Alexia LAINE, Jean-Noël LARONCHE, Elodie LEPETIT, Mary LESCELLIER, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAÏ, Céline PLANQUE, Marianne POTTIER, Sophie QUESNOT

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Néant

ABSENTS EXCUSES : Néant

ABSENTS : François LEPESQUEUX

Secrétaire de séance : Jean-Noël LARONCHE

1/ Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 4 mars et 24 mai 2020

Les comptes-rendus des 4 mars et 24 mai 2020 sont approuvés à l'unanimité.

2/ Décisions du Maire

M. le Maire rapporte aux membres du conseil municipal que 5 décisions ont été prises dans le cadre de sa délégation :

- Prestation d'aide sociale le 5 avril pour un montant de 411.74€
- Prestation d'aide sociale le 6 avril pour un montant de 77.47€
- Don à la commune de 315€ le 19 mai 2020
- Vente du broyeur le 19 mai 2020 pour la somme de 1500€ à l'entreprise JOUENNE
- Plus-value pose fosse septique bungalow service technique le 19 mai 2020 pour la somme de 150€

3/ Rajout à l'ordre du jour

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de deux rajouts à l'ordre du jour :

- Prolongation de délai du marché de réhabilitation d'un bâtiment communal en gîte de groupe
- Créances éteintes.

4/ Nomination des conseillers délégués

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nomination des cinq conseillers délégués :

- Antoine AMBROIS : Référent Gouberville, Routes et logistique
- Dominique HAUCHECORNE : Référent Néville, élaboration et gestion du plan communal de sauvegarde, de la réserve communale, hydrants
- Alexia LAINE : Affaires sociales et scolaires
- Marianne POTTIER : Gestion du gîte communal, évènementiel, animaux
- Sophie QUESNOT : Référente Réthoville, Tourisme, relations associations

Laurent BLED intégrera également le bureau afin de représenter le monde agricole.

5/ Syndicat mixte Manche Numérique – 1 représentant

M. le Maire rappelle que la commune est membre du syndicat mixte Manche Numérique et doit désigner un représentant à la compétence informatique de gestion et ainsi représenter la collectivité au sein du comité syndical Manche Numérique. Chaque membre élit un représentant.

M. le Maire propose de passer à l'élection du délégué :

Candidat : Valérie MONTRIEUL-XAMENA

Mme Valérie MONTRIEUL-XAMENA ayant obtenu l'unanimité a été proclamé déléguée au Syndicat Manche Numérique.

6/ Désignation d'un élu référent Sécurité Routière (ERSR) – 1 représentant

M. le Maire informe le conseil municipal que chaque commune doit désigner au sein du Conseil Municipal un élu référent sécurité routière.

Le réseau des élus référent sécurité routière (ERSR) a pour objectif de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs ainsi qu'un interlocuteur et coordinateur pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication régulièrement prises en matière de sécurité routière ;

M. le Maire propose de passer à l'élection du référent sécurité routière :

Candidat : Dominique HAUCHECORNE

Dominique HAUCHECORNE ayant obtenu l'unanimité est proclamé élu référent sécurité routière.

7/ Désignation du correspondant défense – 1 représentant

M. le Maire informe le conseil municipal que chaque commune doit désigner un représentant qui sera chargé des questions de défense dans la commune.

M. le Maire propose de passer à l'élection du correspondant défense :

Candidat : Michel NICOLAÏ

Michel NICOLAÏ ayant obtenu l'unanimité est proclamé correspondant défense de la commune.

8/ Syndicat d'énergie de la Manche – 2 délégués

M. le Maire rappelle que la commune doit désigner 2 délégués qui pourront se présenter s'ils le souhaitent afin de siéger au comité syndical du SDEM50.

M. le Maire propose de passer à l'élection des deux délégués :

Candidats : Francis DISS et Michel NICOLAÏ

Ceux-ci ayant obtenu l'unanimité ont été proclamés délégués du Syndicat d'énergie de la Manche.

9/ Désignation du référent forêt bois – 1 représentant

M. le Maire informe le conseil municipal que chaque commune doit désigner un représentant qui sera l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt.

M. le Maire propose de passer à l'élection du correspondant défense :

Candidat : Louis GUILLOTTE

Louis GUILLOTTE ayant obtenu l'unanimité est proclamé correspondant défense de la commune.

10/ Constitution de la commission d'appel d'offres – 3 titulaires et 3 suppléants

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics (CMP), dans les communes de – de 3500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée : d'un président (le Maire ou son représentant) et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal élu en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M. le Maire propose de passer à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Candidats titulaires : Francis DISS, Louis GUILLOTTE et Mary LESCELLIER

Candidats suppléants : Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Alexia LAINE, Michel NICOLAÏ

Ceux-ci ayant obtenu l'unanimité ont été proclamés membres de la Commission d'Appel d'Offres.

11/ Commission communale des impôts direct (CCID) – nombre de membres et désignation

M. le Maire informe qu'en vertu de l'article 1650-1 du code général des impôts directs (CCID), une commission communale des impôts directs doit être créée. Elle est composée du Maire ou de son adjoint délégué, et de six commissaires (commune de -2000 habitants) titulaires et autant de suppléants.

Le conseil municipal doit fournir une liste de 12 noms pour les titulaires et 12 noms pour les suppléants, parmi lesquels l'administration fiscale choisira les 6 représentants (titulaires et suppléants).

M. le Maire demande au conseil s'il y a des candidats.

Candidats titulaires : Claude AUGÉARD, Alexia LAINE, Jean-Louis MATELOT, Dominique HAUCHECORNE, Bernard POTTIER, Céline PLANQUE, Elodie ARONDEL, Antoine AMBROIS, Daniel SAUVEY, Jean-Noël LARONCHE, Fabrice CORNICARD, Marianne POTTIER.

Ceux-ci ayant obtenus l'unanimité ont été inscrits sur la liste des commissaires titulaires.

Candidats suppléants : Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Michel NICOLAÏ, Elodie LEPETIT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Laurent BLED, Angéline BERTOT, Mary LESCELLIER, Louis GUILLOTTE, Marie-Madeleine AMBROIS, François LEPESQUEUX, Sophie QUESNOT, Francis DISS

Ceux-ci ayant obtenus l'unanimité ont été inscrits sur la liste des commissaires suppléants.

12/ Création et composition des commissions internes

M. le Maire propose au Conseil Municipal une liste de commissions permettant à chacun des conseillers municipaux de s'impliquer dans la vie de la collectivité et ainsi de participer à l'élaboration des projets qui seront menés tout au long du mandat.

Les commissions créées sont les suivantes :

- **Travaux** : Richard LETERRIER, Président
Membres : Michel NICOLAÏ, Angéline BERTOT, Dominique HAUCHECORNE, Laurent BLED, Jean-Noël LARONCHE, Antoine AMBROIS, Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, François LEPESQUEUX
- **Finances** : Richard LETERRIER, Président
Membres : Francis DISS, Louis GUILLOTTE, Angéline BERTOT, Antoine AMBROIS, Alexia LAINE, Laurent BLED, Marie-Madeleine AMBROIS, Michel NICOLAÏ, Mary LESCELLIER
- **Communication, culture, associations** : Richard LETERRIER, Président
Membres : Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Marianne POTTIER, Sophie QUESNOT, Céline PLANQUE, Elodie LEPETIT, Dominique HAUCHECORNE, Mary LESCELLIER, Louis GUILLOTTE
Participera au groupe de travail : Elodie ARONDEL
- **Environnement et littoral** : Richard LETERRIER, Président
Membres : Michel NICOLAÏ, Marianne POTTIER, Dominique HAUCHECORNE, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Jean-Noël LARONCHE, Mary LESCELLIER, Antoine AMBROIS, Céline PLANQUE, Sophie QUESNOT, François LEPESQUEUX, Alexia LAINE
Participera au groupe de travail : Fabrice CORNICARD

13/ Commission de contrôle liste électorale – nombre de membres et désignation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Répertoire Electoral Unique est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2019 et que, pour contrôler les mouvements opérés sur la liste électorale, une commission de contrôle doit être mise en place.

Elle est composée de 3 membres : un membre représentant le Tribunal de Grande Instance, un membre représentant l'Administration et un membre issu du conseil municipal sur la base de volontaires pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Sont proposés comme délégués du Tribunal de Grande Instance : Louis GUILLOTTE, Antoine AMBROIS et Alexia LAINE.

Est proposé comme délégué de l'administration : Jean-Noël LARONCHE

Le représentant du conseil municipal pris dans l'ordre du tableau est : Dominique HAUCHECORNE

14/ Nomination du référent SPL Tourisme – 1 représentant

Suite à la délibération n°2017-06-028 du 14 juin 2017 relatif à la création de la SPL, M. le Maire informe le conseil municipal que chaque commune membre de la SPL Tourisme doit désigner un représentant qui siègera au conseil d'administration de la SPL.

M. le Maire propose de passer à la nomination du référent SPL et appelle les candidats à se déclarer :

Candidats : Sophie QUESNOT

Sophie QUESNOT ayant obtenu l'unanimité est proclamée référente SPL Tourisme.

15/ Dématérialisation des convocations du conseil municipal

M. le Maire informe le conseil municipal que, selon l'article L.2121-10 du CGCT, l'envoi des convocations par voie dématérialisée au conseil municipal est désormais la règle, sauf si les élus font la demande d'un envoi par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

La mise en place de cet envoi dématérialisé nécessite que chaque conseiller dispose d'une adresse mail valide.

Cet envoi sécurisé permettrait à chaque conseiller de prendre connaissance de la convocation ainsi que des documents susceptibles de l'accompagner et également de confirmer sa participation ou non au conseil.

Des renseignements ont été demandés auprès de Orange Business Service qui propose le service E-convocation via la plateforme DEMATIS.

Le 8 juin 2020, s'est tenue une démonstration en audioconférence présentée par M. Ludovic LOUIS, responsable Showroom de l'Agence Entreprises Normandie Centre d'Orange Business Services et Mme Elodie LECANU, commerciale mobilité.

Le tarif proposé est le suivant : 2€ HT/ Licence pour un pack de 10 licences.

Monsieur le Maire propose de prendre 30 licences afin de pouvoir inclure les membres des commissions dans l'envoi des e-convocations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de mettre en place l'envoi des convocations du Conseil Municipal de manière dématérialisée.

16/ Participation extension réseau électrique

M. le Maire informe le conseil municipal que cette délibération ne sera pas prise car les informations transmises par le SDEM50 ne sont pas assez précises.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de reporter cette délibération ultérieurement.

17/ Offre d'achat parcelles 211 ZC 86 et 88

Suite à la délibération n°D2019-06-022 du 19 juin 2019 fixant le prix des parcelles 211 ZC 86 et 88 situées à Gouberville à 45 000€, M. le Maire informe le conseil municipal que l'office notarial de Saint-Pierre-Eglise a reçu une offre d'achat en date du 27 mai 2020.

La personne intéressée par ces parcelles propose la somme de 42 000€ pour l'acquisition de ces parcelles.

Monsieur le Maire souhaite obtenir l'avis du conseil sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'offre d'achat à 42 000€ pour les parcelles 211 ZC 86 et 88.

18/ Prolongation du délai du marché de réhabilitation d'un bâtiment communal en gîte de groupe

Le délai d'exécution prévu initialement à l'acte d'engagement de chaque lot pour le marché de réhabilitation d'un bâtiment communal en gîte de groupe à Gouberville est de 13 mois, soit une date d'exécution de fin de travaux au 7 avril 2020. En raison du confinement lié à la crise sanitaire du Covid-19 du 17 mars au 11 mai 2020 d'une part, la signature d'un protocole d'intervention des entreprises sur le chantier pendant la crise sanitaire impliquant l'intervention de 2 entreprises maximum simultanées à compter du 11 mai 2020 d'autre part, Monsieur le Maire propose de fixer la date d'exécution de fin de travaux au 15 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la date d'exécution de fin de travaux au 15 juillet 2020.

19/ Créances éteintes

Le 30 janvier 2020, Monsieur Ludovic LE SERRE, trésorier de Quettehou, a présenté un état des créances irrécouvrables suite à une procédure de rétablissement personnel pour un habitant de la commune.

L'état joint en annexe de ces valeurs au 30 janvier 2020 s'élève à 1072.83€. L'admission des créances éteintes doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'admettre les créances éteintes pour un montant de 1072.83 €.

20/ Travaux en cours

Monsieur le Maire laisse la parole à Michel NICOLAÏ, adjoint aux travaux.

Routes et chasses : avec le confinement, les routes et les chasses ne pourront pas toutes être remises en état. Michel NICOLAÏ demande aux agriculteurs, membres du conseil, s'il serait possible de prêter main forte à l'équipe technique.

21/ Affaires et questions diverses

Laurent BLED interroge Monsieur le Maire sur le projet de ferme à spiruline. Richard LETERRIER l'informe que les investisseurs ont travaillé sur le dossier de permis de construire et que le dépôt auprès des services de l'Etat devrait se faire prochainement.

Concernant la zone aquacole, les investisseurs sont toujours intéressés par l'emplacement et vont contacter les propriétaires des parcelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE VICQ-SUR-MER' around the top edge and '50 (Manche)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.